

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains éléments de ferro-alliages

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2025/2351 de la Commission du 18.11.2025 – [JO L du 18.11.2025](#).

Type de mesure : institution d'une mesure de sauvegarde définitive à l'égard des importations de certains éléments de ferro-alliages.

Date d'entrée en vigueur : le 18.11.2025.

Produit concerné : alliages à base de manganèse et de silicium, à savoir le silicium, le ferromanganèse, le ferrosilicium, le ferrosilicomanganèse, le ferrosilicomagnésium et le silicocalcium.

Nomenclature concernée : codes NC (7202 11, 7202 19, 7202 21, 7202 29, 7202 30, 7202 99 30).

Pays d'origine : pays repris en annexes du règlement d'exécution (UE) 2025/2351.